

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature du Pacte drones aériens de défense par le ministre des Armées, Sébastien Lecornu et le Délégué général pour l'armement, Emmanuel CHIVA sur EUROSATORY 2024

Samedi 15 juin 2024 – Eurosatory – Le ministre des Armées Sébastien Lecornu et le Délégué général pour l'armement, Emmanuel CHIVA, signeront lors de l'inauguration du salon Eurosatory 2024, la charte définissant le cadre d'application du pacte drones aériens de défense.

Cette signature sur le stand du ministère des Armées (entrée Hall 5A) est la traduction concrète du travail mené par le Groupement des industries françaises de Défense et de Sécurité terrestres et aéroterrestres (GICAT) et l'Association du Drone de l'Industrie Française (ADIF) pendant plus d'un an, dans le cadre d'un groupe de travail (GT).

Réunissant plus de 50 industriels de toutes tailles (dronistes et équipementiers) ainsi que les états-majors, la Délégation générale de l'armement (DGA) et l'Agence de l'innovation de défense (AID), ce GT après avoir posé les constats du retard de la France en matière de drones et de munitions téléopérées (MTO) de moins de 150kg, a émis 20 propositions concrètes visant à lui permettre d'occuper le rang qui devrait être le sien dans ce domaine technologique crucial pour l'avenir de notre système de défense.

Pendant les travaux est clairement apparue une difficulté rencontrée par l'administration pour dialoguer avec une BITD protéiforme dans le domaine des drones, dont les évolutions technologiques rapides sont incompatibles avec les processus d'acquisition classiques. Le pacte drone vise à remédier à cela en proposant un cadre d'échange entre la BITD et le ministère des Armées où, par un dialogue régulier, les industriels seront en mesure d'anticiper la satisfaction des besoins futurs des armées et l'administration pourra bénéficier des innovations technologiques des industriels rapidement.

Les bénéfices attendus sont à courte échéance. En effet, avant même la signature du pacte drones, le marché novateur d'acquisition de drones de renseignements sur étagère par la DMAé ou le dialogue renforcé et innovant de la DGA dans le cadre du programme SDTL se situent dans la directe lignée des travaux du GT GICAT ADIF et de l'esprit du pacte drones.

Pour rappel, la feuille de route technologique, industrielle et capacitaire livrée en avril dernier par le GT concerne la fourniture de drones aériens et munitions téléopérées français de moins de 150kg destinés à l'armée de Terre.

Les récents conflits ont constitué un tournant dans leur utilisation et la compréhension du rôle de ces matériels qui occupent désormais une place centrale sur les champs de bataille.

Parmi les 20 recommandations émises, concrètes, pragmatiques et réalistes, certaines sont étroitement liées et permettent de dégager un certain nombre d'idées fortes et de priorités :

- Mettre en place des instances de concertation via un « pacte drones défense » entre le MINARM et une filière représentée par le GICAT et l'ADIF, pour qu'un vrai pilotage s'instaure au travers d'un dialogue régulier entre acteurs étatiques et industriels.
- Consolider et soutenir la BITD :
 - Par une politique active de commande de produits en priorité sur étagère et en mettant en place de nouveaux processus d'acquisition et de conduite de programmes dynamiques et réactifs, intégrant les contraintes de l'économie de guerre et encourageant les industriels à faire des développements sur fonds propres ;
 - Faire jouer la loi du marché pour faire émerger quelques champions nationaux en déclarant drones et MTO comme systèmes souverains afin que la France puisse maintenir son autonomie stratégique dans ce domaine ;
 - En mettant en place une politique de recherche et développement (R&D) ambitieuse, structurée et concertée ;
 - En mettant en place le dispositif de « drones de confiance » voté dans la LPM ;
- Accélérer la prise en compte des drones dans l'armée de Terre en dotant rapidement et complètement certaines unités de drones et en faisant appel à des télépilotes réservistes.
- Adapter la LPM actuelle en matière de drones et MTO de moins de 150kg en prévoyant une feuille de route pluriannuelle avec des flux financiers et un jalonnement par des opérations d'acquisitions majeures tous les ans. Les montants cibles financiers dédiés aux drones/MTO de moins de 150kg devraient atteindre 250M€/an en fin de LPM pour les besoins d'acquisitions, de R&D et de souveraineté industrielle.

La formule de ce GT ayant rencontrée une large adhésion auprès des adhérents GICAT et ADIF, il poursuit ses travaux sur l'année 2024, en approfondissant certains sujets qui n'ont pu être complètement traités comme les interfaces, l'intelligence artificielle ou l'intégration des drones sur véhicules, en attendant l'élargissement prévu par la charte

Contact presse GICAT :

Delphine SAMPIC : delphine.sampic@gicat.fr

Amélie SESCOUSSE : amelie.sescousse@gicat.fr

Timothée DICKES : timothee.dickes@gicat.fr